GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■						
		c13	commerce d'hébergement			■(a)					
		p1	communautaire récréatif				■				
		u1	utilité publique légère				■				
		h4	habitation en commun			■(b)					
	LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	1	0	0				
		Nombre de logements		max.	1	0	0				
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■	■					
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	2	--				
		Largeur minimum		(m)	7	7	--				
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	67	67	--				
TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	800	900	--				
		Largeur minimum		(m)	15	30	--				
		Profondeur minimum		(m)	45	30	--				
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	4	8	--				
		Avant maximun		(m)	--	--	--				
		Latérale minimum		(m)	1	4	--				
		Total des deux latérales minimum		(m)	4	8	--				
		Arrière minimun		(m)	6	8	--				
		Espace naturel		(%)	30	30	--				
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,4	0,4	--				
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--	--				
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--	--				
DISPOSITIONS SPÉCIALES					(1) (4) (8) (10)	(2)(3) (4)(5) (6)(7) (8)(9)(10)					

SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	*Ht 276*
Résidentielle et touristique	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis une auberge

(b) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger

(2) Art. 8.4.4 - Salle à manger

(3) Art. 8.4.6 - Usage additionnel «service médical et professionnel» à un commerce d'hébergement

(4) Art. 9.5.4 - Antenne parabolique sur un terrain riverain au lac des Sables

(5) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville

(6) Art. 17.4.7 - Superficie d'un terrain d'un commerce d'hébergement situé dans un secteur non-desservi ou partiellement desservi

(7) PIIA 001 - Établissement d'hébergement dans certaines zones

(8) PIIA 003 - Quai

(9) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite

(10) PIIA 004 - Centre-ville et bâtiments à potentiel patrimonial

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2014-08-19	2014-U56-6	PIIA 004

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR: **janv 2015**

276